

## Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du  
Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 10

### **A retenir :**

Stade floraison : sensibilité maximale de la vigne  
Risques mildiou et oïdium modérés  
La vigne doit être protégée pendant la floraison

### **Mildiou :**

Le risque modélisé est modéré mais la vigne est à un stade très sensible.

*Si vous êtes en fin de rémanence, traitez avant une pluie annoncée. Pour l'instant, des pluies orageuses sont prévues les 15 et 16 juin, puis une période ensoleillée.*

### **Oïdium:**

*Si vous êtes en fin de rémanence, renouvelez le traitement.*

*Pour les parcelles à historique, si vous êtes en conventionnel, privilégiez un systémique.*

### **Black rot**

*Pas de traitement spécifique à prévoir. La protection Black rot s'effectue en même temps que la protection mildiou ou oïdium, par le choix de produits ayant la double homologation.*

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de  
l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits  
phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.*

*Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex  
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*

## Service Agronomie

### Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 10

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2019 des résistances aux différentes molécules utilisées :

[http://viticulture.ecophytopic.fr/sites/default/files/actualites\\_doc/NC2019\\_mildiou\\_o%C3%AFdium\\_botrytis\\_blackrot\\_vigne\\_0.pdf](http://viticulture.ecophytopic.fr/sites/default/files/actualites_doc/NC2019_mildiou_o%C3%AFdium_botrytis_blackrot_vigne_0.pdf)

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de  
l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits  
phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.  
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex  
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*